

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 13 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

COLONIES FRANÇOISES.

ISLE SAINT-DOMINGUE.

Du Cap François, le 2 février.

Tous les camps des negres ont été enlevés d'emblée, & nous espérons sous peu de jouir des propriétés dont ils se sont emparés. Leur déroute est complete; une grande partie des femmes & des enfans se sont rendus dans nos camps, ainsi que beaucoup de negres sans armes: ceux qui sont armés sont encore mine de vouloir se défendre; mais ils seront bientôt contraints de se rendre. Nos armées se resserrent sur la grande riviere. On assure que tous les brigands des camps Dudon, du Grand-Boucan & de Sainte-Sufanne, sont retirés au Joli-Trou, avec tous les negres de la plaine du Nord & ceux de la grande riviere. L'armée du Cap est campée au bourg de ce dernier quartier & dans les environs; elle doit se mettre en marche demain pour se trouver en mesure avec les cordons qui s'avancent à grands pas du côté de Joli-Trou. On espere que le succès de cette expédition fera revenir beaucoup de negres, soit de gré, soit de force, & qu'il sera possible de rentrer sur une grande partie des habitations.

POLOGNE.

De Varsovie, le 20 mars.

Le comte de Sievers, ambassadeur de Russie, qui a pris hier la route de Grodno, a reçu de sa cour les instructions sur une nouvelle forme de gouvernement, qui seroit donnée à la Pologne & proposée à la prochaine diete, de l'aveu des trois cours réunies. Le roi, qui jusqu'ici a fait difficulté de se rendre à Grodno, paroît enfin prêt à céder à cet égard aux desirs de l'impératrice. Cependant S. M. ne partira point avant les premiers jours d'avril.

FRANCE.

De Paris, le 13 avril.

On fait que Philippe Egalité pleura, lorsqu'il entendit prononcer le mot terrible d'Abbaye. Son troisieme fils, âgé de 13 ans, a montré plus de courage & plus de fermeté. On cite avec empressement le fier laconisme de ses réponses à l'interrogatoire qu'il subit à la mairie. — Êtes-vous aristocrate? — Oui. — Avez-vous connoissance des projets de votre pere? — Non. — Avez-vous eu des relations avec madame de Sillery? — Fi donc.

Un député de la ville de Calais vient d'arriver à Paris: il a annoncé que les Anglois ont fait un débarquement à Ostende, & qu'ils marchent sur Dunkerque & Calais. La premiere de ces villes est bien défendue; mais la seconde a besoin de secours.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 10 avril.

L'on a entendu ensuite la lecture des demandes de passe-ports: quelques nobles & deux Anglois ont été refusés, plusieurs membres ayant observé que c'étoient autant d'otages avantageux à la république. Dorat-Cubieres a applaudi aux motifs du refus; il a pensé que nous étions dans une telle position, que le droit de la guerre devoit suppléer le droit des gens. La commune a reçu un ordre exprès du conseil d'entrer dans les plus grands détails sur les qualités actuelles ou anciennes des requerans en passe-ports.

Une députation de Liégeois se présente au conseil. P. F. Soleure, membre du conseil administratif de la ville de Liege, élu par les sections du peuple liégeois en 1773, orateur de la députation, porte la parole, & dit:

« Citoyens, vous voyez devant vous des Liégeois, que l'affreuse & inconcevable catastrophe du 5 mars a forcé d'abandonner leur patrie, leurs femmes, leurs enfans & leurs propriétés.

» Les autorités constituées par le peuple liégeois, sous le regne de l'égalité républicaine, ont dû se dérober aux fureurs du despotisme autrichien. Nous avons évité les supplices que les tyrans nous préparoient; car notre mort n'auroit point opéré le salut de la patrie. Les représentans de ce peuple se sont jetés dans le sein de la république françoise, sont venus, avec un grand nombre de leurs concitoyens, demander un asyle sur la terre de la liberté; ils sont venus, non comme des étrangers, mais comme des amis & des freres, puisque le vœu pour être fondus dans la grande famille françoise a été exprimé par le peuple libre du pays de Liege; ils sont venus avec les archives de leur liberté naissante, & ils vous prient, citoyens, de leur désigner un local propre à mettre nos archives en sûreté, & à loger l'archiviste, & qui puisse en même-tems servir de lieu de séances aux républicains du peuple liégeois, afin de s'occuper des intérêts de leur infortunée patrie, jusqu'à ce que l'arbre de la liberté, abattu par les féroces Autrichiens, y soit relevé par les mains victorieuses des braves & généreux François. (Vifs applaudissemens).

Le maire. Citoyens, les événemens de la guerre sont journaliers ; mais les sentimens de fraternité sont constants. La commune de Paris a vivement ressenti les maux que vous avez soufferts. Ils seront réparés, n'en doutez pas ; vous êtes témoins des transports généreux que cette idée fait naître ; vous éprouverez les soins touchans auxquels le conseil général se livrera. (Vifs applaudissemens).

Ensuite le maire a donné l'accolade fraternelle à l'orateur, & les députés liégeois l'ont également donnée au procureur de la commune & à ses substituts.

Et sur le requisitoire de Chaumet, le conseil général a arrêté, 1°. qu'il sera accordé aux Liégeois la salle dite de l'Égalité, pour y placer leurs archives ; 2°. que ce jour, (10 avril) sera désormais appelé le jour de l'hospitalité ; 3°. qu'il sera ouvert un registre où s'inscriront les Liégeois qui, à la suite de la journée du 5 mars, se sont repliés sur Paris, & y sont maintenant ; 4°. que cet état sera envoyé aux sections, avec invitation de leur donner l'hospitalité fraternelle ; 5°. que dimanche prochain, il sera célébré la fête des archives de la ville de Liège à la maison commune de Paris ; 6°. que le département des travaux publics, conjointement avec le commandant-général, feront les préparatifs nécessaires pour que cette fête soit célébrée avec toute la pompe possible, & en présenteront demain leur plan au conseil-général ; 7°. que la convention nationale, le département & toutes les municipalités de son arrondissement, l'assemblée électorale, les tribunaux, & notamment le tribunal extraordinaire, les ministres, le conseil du 10 août, les sections de Paris & toutes les sociétés populaires, seront invités à concourir à cette fête ; 8°. que le discours de l'orateur de la députation & la réponse du maire seront imprimés & envoyés aux armées de la république.

Du 11 avril.

Les demandes en passe-ports & la délivrance des certificats de civisme ont occupé une grande partie de la séance de ce soir. On a ensuite réglé le cérémonial de la fête en l'honneur de la municipalité de Liège. Le cortège sera précédé d'un drapeau, ayant pour titre : *Hospitalité, vertu des peuples libres.* Sur le requisitoire de Réal, cette fête, nommée *la fête de l'hospitalité*, sera close par un repas champêtre.

CONVENTION NATIONALE.

Note envoyée par le maréchal-de-camp Stettenhoffen à la convention, avec un don patriotique de 250 liv. pour les frais de la guerre.

» Le traître Dumouriez a été le 5 de ce mois au camp de Maulde escorté de la cavalerie ennemie ; il est dans ce moment à Tournay, qui est le quartier-général des ennemis, pour se concerter avec eux ; son projet est d'aller droit sur Paris ; mais il ne s'exposera pas contre cette forteresse. L'armée ennemie, qui a également souffert dans le Brabant tant par le fer, mais plus encore par les maladies, ne sauroit être considérable ; elle se monte au plus à 40 à 45000 hommes. Les troupes qui ont pris parti pour le traître ne montent qu'environ à 12000 hommes, dont une grande partie reviendra à nous quand elle trouvera l'occasion. Il seroit utile de former un camp près Paris, & d'établir un 4°. rang de piques, & faire rentrer tous les fourrages dans l'intérieur. Nous n'avons que des lâches à combattre. A leur dernière affaire du 18, leur cavalerie arrêta & fit rentrer dans les rangs, à coups de plat de sabre, l'infanterie qui refusoit de se battre ».

Suite de l'extrait du discours de Vergniaux.

VIII. Nous avons fait déclarer la guerre à l'Autriche ! Falloit-il compter sur des trahisons plutôt que sur des victoires ? — IX. Les six millions donnés à Dumouriez pour

dépenses secrètes du ministère ! Les comités des finances & diplomatique furent d'avis de les proposer ; personne ne vouloit se charger du rapport, parce qu'on prévoyoit l'accusation de Robespierre ; on s'adressa à moi, je jouissois alors d'assez de popularité pour hasarder ce rapport ; je m'en chargeai, à condition que les deux comités seroient unanimes sur la nécessité du décret : l'unanimité fut exprimée par les deux comités ; je fis le rapport ; les six millions furent décrétés ; je ne fais ce qu'ils sont devenus, ce n'est pas moi qui les ai maniés. — X. Détourné la réunion des Belges ! Je n'ai jamais conféré avec des Belges ; j'ai vu seulement, durant ma présidence, deux députés belges auxquels j'assignai l'heure à laquelle l'assemblée pourroit les admettre. XI. Relations avec Dumouriez ! Le hasard m'a fait trouver deux fois avec lui à des repas auxquels il étoit invité ; c'étoit, la première fois, à son retour de la Champagne ; la seconde fois, à son retour de la Belgique : il étoit alors au comble de la gloire ; si c'est là mériter un décret d'accusation, il faut aussi demander un pareil décret contre la convention, qui a manifesté sa satisfaction à ce général, contre la France entière, qui a partagé ces sentimens, contre Robespierre lui-même, qui a embrasé Dumouriez aux Jacobins. — XII. Nous avons dominé dans le comité de défense générale ! La convention, en composant ce comité des hommes les plus divisés d'opinions, avoit espéré qu'en discutant habituellement ensemble, ils le concilieroient : qu'est-il arrivé ? C'est que nous, qui agissions avec loyauté, nous nous sommes rendus avec assiduité au comité ; eux, n'y sont pas venus, & ils se plaignent de ce que le comité n'a pas pris de bonnes mesures : quels sont les coupables ? On fait d'ailleurs que le comité, outre les 50 ou 60 membres, étoit journellement rempli d'un grand nombre de députés, & que souvent on ne pouvoit y délibérer ; quelquefois il arrivoit qu'au milieu d'une discussion, un membre sortoit & venoit ici proposer & faire décréter le projet discuté ; en sorte que, lorsque le comité vouloit présenter le projet, il apprenoit qu'il étoit déjà décrété. Je dois encore donner connoissance d'un fait particulier : on avoit proposé d'envoyer une adresse à l'armée, pour la détourner de croire que l'assemblée fût divisée en deux factions ; on me nomma commissaire avec Condorcet pour la rédaction ; je fis adjoindre un de ces hommes sur lesquels repose une grande popularité, Robespierre : Robespierre répondit qu'il n'avoit pas le tems ; & il s'agissoit de sauver la patrie. — XIII. Nous avons défendu Dumouriez au comité ! Nous avons cru ce qu'ont dit souvent & Camus & Danton, que l'intérêt & la gloire de Dumouriez étoient attachés au succès de la révolution. — XIV. On nous appelle la faction des meneurs ! Entend-on par ce mot exercer une grande influence d'opinion, faire rendre presque tous les décrets, ne pas désespérer de la tribune ? les faits démentent assez cette assertion. — XV. Nous sommes des intrigans ! Mais nous gardons constamment le silence ; nous ne jouissons d'aucune faveur ; nous a-t-on vus chercher à capter les suffrages pour nos amis, ou pour faire passer une opinion ? Nous a-t-on vus aller agiter les sections par des discours violens & féroces ? Avons-nous cherché de grandes places pour nous-mêmes ? Après le 10 août, l'occasion étoit belle, nous jouissions alors d'une assez grande popularité ; nous aurions pu aussi proposer de prendre les ministres dans le sein de l'assemblée, & nous flatter que les choix seroient tombés sur nous : avons-nous intrigué pour placer nos amis ? Danton s'est glorifié d'avoir sollicité des places ; je pourrais faire la même réponse que lui ; mais, sans prétendre le blamer, je déclare que je n'ai sollicité, ni auprès des ministres, ni auprès de l'assemblée, aucune place, pas même une place de garçon de bureau. (La suite à demain).

(Présidence du citoyen Delmas).

Suite de la séance permanente, jeudi 11 avril.

Le citoyen Bourbon-Conti écrit pour demander que les scellés apposés sur la caisse de son receveur soient levés, afin que les créanciers puissent être payés. Robespierre, le jeune, observe que le comité de sûreté a appris qu'il existoit un armoire de fer dans un mur de la maison du réclamant. D'après cette observation, l'assemblée ajourne la demande du citoyen Conti jusqu'après le rapport de son comité. — On décrète ensuite que le conseil exécutif rendra compte de l'exécution du décret qui ordonne la translation des Bourbons à Marseille, ceux détenus au Temple exceptés.

Plusieurs lettres des départemens insurgés, annoncent la réduction presque totale des rebelles, qui occupent encore les îles de Noirmoutier & de Saint-Gilles.

Voici la proclamation de Cobourg, dont nous avons donné hier un extrait.

Le maréchal-prince de Saxe-Cobourg, général en chef des armées de S. M. l'empereur & de l'Empire, aux François.

« Le général en chef Dumouriez m'a communiqué sa déclaration à la nation française; j'y trouve les sentimens & les principes d'un homme vertueux qui aime véritablement sa patrie, & voudroit faire cesser l'anarchie & les calamités qui la déchirent, en lui procurant le bonheur d'une constitution & d'un gouvernement sage & solide. Je fais que c'est le vœu unanime de tous les souverains, que des factieux ont armés contre la France, & principalement celui de sa majesté impériale & de sa majesté prussienne. Rempli d'estime encore pour l'ensemble d'une nation si grande & si généreuse, chez laquelle les principes immuables de justice & d'honneur furent jadis sacrés, avant qu'à force d'attentats, de bouleversemens & de prestiges, on soit venu à en égarer & corrompre cette portion qui, sous le masque du patriotisme & de l'humanité, ne parle que d'assassins & de poignards. Je fais aussi que ce vœu est celui de tout ce qu'il y a en France d'honnête, de sensé, de vertueux. Profondément pénétré de ces grandes vérités, ne désirant que la prospérité & la gloire d'un pays déchiré par tant de convulsions & de malheurs, je déclare, par la présente proclamation, que je soutiendrai, par toutes les forces qui me sont confiées, les intentions généreuses & bienfaisantes du général Dumouriez & de sa brave armée. Je déclare en outre que venant de nous battre récemment, & à plusieurs reprises, en ennemis vaillans, intrépides & généreux, je ferai joindre, si le général Dumouriez le demande, une partie de mes troupes, ou toute mon armée à l'armée française, pour coopérer en amis & en compagnons d'armes, dignes de s'estimer réciproquement, à rendre à la France son roi constitutionnel, la constitution qu'elle s'étoit donnée, & par conséquent les moyens de la rectifier, si la nation la trouvoit imparfaite, & ramener ainsi en France, comme dans le reste de l'Europe, la paix, la confiance, la tranquillité & le bonheur. Je déclare par conséquent ici, sur ma parole d'honneur, que je ne viendrai nullement sur le territoire français pour y faire des conquêtes, mais uniquement & purement aux fins que j'ai ci-dessus indiquées. Je déclare aussi, sur ma parole d'honneur, que si les opérations militaires exigent que l'une ou l'autre place forte soit remise à mes troupes, je ne la regarderai jamais autrement que comme un dépôt sacré; & je m'engage ici, de la manière la plus positive & la plus expresse, à la rendre aussitôt que le gouvernement qui sera établi en France, ou le brave général Dumouriez le demanderont. Je déclare enfin que je donnerai les ordres les plus sévères, & prendrai les mesures les plus vigoureuses & les plus efficaces pour que

mes troupes ne se permettent aucun excès, ne se permettent pas la moindre exaction, ni la moindre violence, pour qu'elles respectent par-tout les personnes & les propriétés sur le territoire français, & que quiconque de mon armée oseroit contrevenir à mes ordres, seroit puni sur-le-champ de la mort la plus ignominieuse.

Donné au quartier-général, à Mons, le 5 avril 1793. Signé, le prince de Saxe-Cobourg.

Plus bas est écrit à la main: remis au directoire du district de Lille, dans la nuit du 7 au 8 avril 1793, par un garde national, qui s'est esquivé aussitôt. Signé, Sta, procureur-syndic.

Séance permanente du jeudi 11 avril, au soir.

La convention charge les directeurs de districts d'adjudger les réserves de bois nationaux, dépendantes des domaines ci-devant ecclésiastiques.

Rabaut demande que le comité de salut public prenne des mesures pour assurer aux commissaires détenus chez les Autrichiens les différens objets dont ils peuvent avoir besoin. — Gossuin dit que lorsque les commissaires parurent chez Dumouriez à Saint-Amand, le traite les reçut fort mal; ils avoient froid; ils demandèrent du feu, & ne purent en obtenir: ils voulurent faire venir du vin, Dumouriez répondit: *Qu'on donne du vin à Beurnonville, & de l'eau aux commissaires.* Gossuin ajoute que les deux sœurs Ferning, qui s'étoient distingués dans la Campagne, sont restées près de Dumouriez, dont elles sont aides-de-camp; il demande le rapport du décret par lequel la convention, en déclarant qu'elles avoient bien mérité de la patrie, ordonna la reconstruction de la maison de leur père, détruite par les Autrichiens. — On décrète les propositions de Rabaut & de Gossuin.

Un artiste fait hommage d'un buste de Michel le Peletier. « Le buste est ressemblant, dit un membre, mais le costume est peu républicain; pourquoi ce manteau, cette *crinière parlementaire*? — On observe que l'artiste est sourd & muet: on applaudit; l'hommage est agréé, on en ordonne la mention honorable.

Le président annonce que les sections du Luxembourg & de 92 doivent se présenter pour des objets importants.

Buzot demande qu'on emploie le reste de la séance à la nomination des commissaires qui doivent aller, dans le département de l'Orne, prendre des renseignemens sur les détails du voyage de Philippe Egalité; il semble craindre que ces commissaires, prévenus par les papiers publics, n'arrivent pas à tems.

« Je ne fais par quel vertige, dit Marat, la faction criminelle cherche à en imposer à la nation, en égarant l'opinion publique sur son compte: je ne fais par quel délire elle se flatte de détourner les yeux de sa complicité avec Dumouriez, pour les fixer sur une conjuration imaginaire: Dumouriez l'a fait connoître cette faction en se déclarant en sa faveur. Je ne déciderai pas si Egalité, pere, doit être poursuivi; ce que je fais, c'est que c'est un homme sans mœurs, sans capacité & sans honneur: est-il criminel? c'est ce que je laisse à vos recherches; mais Egalité, fils, est un traître, je demande que sa tête soit aussi mise à prix; & pour forcer la faction jusques dans ses derniers retranchemens, je demande que vous mettiez également à prix la tête de tous les Capet fugitifs: nous verrons si vous voulez proférer la famille que vous faites semblant de poursuivre: je demande enfin que les meneurs de la faction soient tenus de se justifier, afin que l'opinion publique se fixe sur leur compte ».

On décrète d'abord la proposition de Buzot; plusieurs

